



Le boycott commercial général visant les colonies israéliennes en Cisjordanie est inapproprié et contre-productif

Le Royaume-Uni, la France et dix autres pays souhaitent interdire de manière générale les produits provenant des colonies israéliennes de Cisjordanie. Cette politique de boycott est injuste, n'a aucun fondement en droit international et est contre-productive.

de Sacha Wigdorovits

Le ministre britannique des Affaires étrangères, Ed Miliband, a annoncé ces derniers jours son intention d'interdire les importations en provenance des colonies israéliennes de Cisjordanie et d'imposer des sanctions à l'encontre des entreprises et des personnes qui financent l'expansion de ces colonies ou la soutiennent par le biais de projets de construction et d'infrastructure. Ces dispositions devraient entrer en vigueur d'ici six à neuf mois. La France a également décidé d'instaurer une interdiction d'importation similaire ; sa mise en œuvre est encore en suspens.

Cette initiative s'accompagne d'une déclaration commune de douze États occidentaux datée du 8 septembre. Outre le Royaume-Uni et la France, le Canada, le Danemark, la Finlande, l'Islande, l'Irlande, la Norvège, la Pologne, le Portugal, l'Espagne et la Suède ont signé ce document. Cette déclaration est motivée par les violences commises par les colons et l'expansion des colonies en Cisjordanie, en particulier le projet E1 à l'est de Jérusalem. Elle souligne la nécessité de préserver la solution à deux États.

Israël a réagi à l'annonce britannique en prenant des contre-mesures diplomatiques sévères : le consulat britannique à Jérusalem-Est doit être fermé, les représentants britanniques doivent quitter le centre de coordination dirigé par les États-Unis à Kiryat Gat, la participation britannique à la formation des forces de sécurité palestiniennes prend fin et l'entrée en Israël est interdite à plusieurs responsables britanniques.

Les colons non violents paient le prix de l'inaction du gouvernement

La violence et le terrorisme perpétrés par des colons juifs extrémistes en Cisjordanie sont une réalité. Et au vu des agressions documentées, il est tout aussi évident que le Premier ministre Benjamin Netanyahu minimise la situation lorsqu'il parle de « seulement environ 150 jeunes délinquants ». Il est par ailleurs inexcusable que ces actes terroristes n'aient jusqu'à présent pas été sanctionnés, ou seulement avec réticence, par les autorités de sécurité israéliennes, en raison des considérations politiques du gouvernement.



Le boycott commercial général visant les colonies israéliennes en Cisjordanie est inapproprié et contre-productif

Le fait que les 12 États aient désormais annoncé des mesures de boycott est notamment la conséquence de cette attitude de « laissez-faire » du gouvernement actuel. Par son inaction face à la violence des colons, celui-ci a offert à tous ces pays qui s'en prennent de toute façon toujours à Israël – notamment l'Espagne, l'Irlande et la Norvège – une occasion bienvenue de le faire à nouveau. Mais la menace de boycott brandie par ces 12 États est néanmoins inappropriée :

1. La majorité des colons ne sont pas violents. Le prix du boycott général des produits provenant de Cisjordanie est également payé par cette grande majorité des plus de 500 000 colons juifs qui y vivent, qui n'ont rien à voir avec les actes terroristes commis contre la population arabe locale et qui ne les approuvent pas non plus.
- Les Juifs ont le droit de vivre en Cisjordanie. La résolution de la Société des Nations de 1922, qui prévoyait la création d'un foyer national pour le peuple juif en Palestine et qui reste juridiquement contraignante à ce jour, prévoyait expressément que la Cisjordanie soit ouverte à la colonisation juive. L'interdire est donc dépourvu de fondement en droit international. (En revanche, l'occupation turque et la politique de colonisation dans le nord de Chypre sont illégales, mais ne sont critiquées par aucun des 12 États participant actuellement au boycott.)
- Les travailleurs palestiniens sont également touchés. Le boycott général annoncé contre les produits provenant des colonies israéliennes de Cisjordanie touche également environ 20 000 travailleuses et travailleurs palestiniens qui gagnent leur vie dans



Le boycott commercial général visant les colonies israéliennes en Cisjordanie est inapproprié et contre-productif

les colonies juives. En revanche, l'économie israélienne dans le cœur du pays ne souffrira pas de ces mesures de boycott. (Il s'agit de cette même économie dont les 12 États boycottant Israël, qui le mettent aujourd'hui au pilori, n'hésitent pas à tirer parti, pour leur propre défense et leur sécurité, de son leadership technologique en matière de défense antimissile, de cybersécurité et de renseignement.)

Les fanfaronnades d'États qui n'ont pas leur mot à dire au Proche-Orient

Une interdiction générale d'importation des marchandises produites dans les colonies israéliennes de Cisjordanie n'est donc pas fondée en droit international ; elle est unilatérale, inefficace en tant que mesure de pression contre Israël et contre-productive, car elle touche notamment ce groupe de population, à savoir les Palestiniens, que cette mesure est censée aider.

Il est d'ailleurs caractéristique que la menace de boycott émane d'États qui n'ont aucune importance politique au Proche-Orient – et qui, avec une telle politique, resteront à l'écart.